

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Information concernant la présence de manganèse dans l'eau potable

Ville de Saint-Gabriel, le 21 juillet 2022 – La Ville de Saint-Gabriel et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaitent communiquer des informations aux résidents desservis par le réseau d'aqueduc municipal. La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière a publié un avis de santé publique concernant la présence de manganèse dans l'eau potable du réseau d'aqueduc municipal. Pour le consulter, veuillez visiter notre site web au www.ville.stgabriel.qc.ca. Pour les résidents ayant un puits privé, veuillez vous référer à la dernière section de l'avis de santé publique et aux sites Web municipaux.

L'avis précise qu'actuellement, il n'y a aucune norme au Québec pour la concentration de manganèse dans l'eau potable. Toutefois, Santé Canada a émis de nouvelles recommandations concernant la concentration maximale acceptable dans l'eau potable destinée à la consommation. Même si cela ne signifie pas qu'il y aura nécessairement des effets négatifs sur la santé, voici les personnes visées par cet avis et les recommandations à suivre :

1. **Pour les nourrissons de moins d'un an, par précaution** : on recommande d'utiliser une autre source d'eau que celle du réseau d'aqueduc pour préparer les formules de lait commerciales et pour boire.
2. **En ce qui concerne les très jeunes enfants de plus d'un an**, surtout s'ils boivent encore une formule de lait commerciale, il serait préférable de diminuer leur consommation d'eau du robinet ou d'utiliser une méthode permettant de diminuer la quantité de manganèse dans cette eau, étant donné que leur développement est graduel et qu'il persiste une incertitude scientifique sur les effets du manganèse sur la santé.
3. **Pour les personnes ayant une maladie ou malformation du foie, les personnes anémiques ou avec une diète faible en fer** : on recommande de diminuer la consommation d'eau en provenance de l'aqueduc ou d'utiliser une méthode permettant de diminuer la quantité de manganèse dans cette eau.

Pour le reste de la population, l'eau du robinet peut être consommée sans risque particulier à la santé.

Pour plus d'informations au sujet du manganèse et l'avis de santé publique, consultez les différents outils d'informations suivants :

- Foire aux questions « Le manganèse dans l'eau potable » de l'Institut national de santé publique du Québec à l'adresse <https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/manganese/foire-aux-questions>
- Le dépliant « L'eau de mon puits » du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/feuille-eau-puits.pdf>

Si vous avez des questions en lien avec votre santé, la Direction de santé publique de Lanaudière vous invite à communiquer avec le Service **Info-Santé au 811**.

Remplissage de gallons d'eau filtrée en épicerie

Si vous ou quelqu'un de votre famille êtes une personne visée par cet avis, la ville confirme que la concentration en manganèse dans l'eau distribuée à l'épicerie Metro est inférieure à la recommandation de Santé Canada. L'eau peut être utilisée pour préparer les formules de lait commerciales et pour boire.

Démarches entreprises par la ville

La Ville de Saint-Gabriel vous informe que des démarches ont déjà été entreprises afin d'abaisser la concentration de manganèse dans l'eau de l'aqueduc. En effet, une firme a été mandatée pour effectuer une étude préliminaire dans le but de déterminer l'équipement de filtration qui conviendrait le mieux à notre eau afin de vous fournir une eau de qualité exceptionnelle. En parallèle à cette étude, nous avons pris contact avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de déterminer les aides financières disponibles pour l'acquisition de tels équipements. De plus, afin de s'assurer d'acquérir l'équipement qui convient le mieux, nous avons effectué un essai pilote avec une unité de filtration portative et les résultats sont concluants. Nous ne sommes pas en mesure de fournir un échéancier précis puisqu'il y a trop d'éléments hors de notre contrôle, mais nous sommes fiers de vous annoncer que nous procéderons à l'acquisition de ces équipements dans les meilleurs délais. Il est donc raisonnable de croire que le tout sera installé et opérationnel en 2024, selon les délais des diverses étapes à venir.

-30-

Source : La Direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca